



Coalition Camerounaise Contre le Tabac

B.P. 12415 Yaoundé, Cameroun. Tél: (+237) 96 26 94 32

E-mail: c3t.hpw_africa@yahoo.fr



**ATELIER DE FORMATION DES JOURNALISTES
SUR LES DANGERS DE L'USAGE DU TABAC
ET LE JOURNALISME D'INVESTIGATION**

RAPPORT



AVEC LE SUPPORT FINANCIER DE:

LE CONSORTIUM AFRICAIN DE LUTTE CONTRE LE TABAC

Février 2013

I. INTRODUCTION

Les médias sont communément considérés comme le quatrième pouvoir dans un pays. Avec leur rôle d'information et de communication, ils peuvent atteindre un public à grande échelle. La Coalition Camerounaise Contre le tabac (C3T), face aux ravages que cause le fléau tabagisme avec près de 6 000 000 de morts par an a organisé une vaste campagne de sensibilisation sur les méfaits du tabagisme et la nécessité de l'adoption d'une loi anti tabac au Cameroun. C'est dans ce cadre qu'elle a entrepris de doter les journalistes des médias publics et privés des informations sur les dangers de l'usage du tabac, la CCLAT, l'avant projet de loi anti tabac et d'une formation au journalisme d'investigation. Cet atelier, soutenu par le Consortium Africain de Lutte Contre le Tabac (ATCC) à travers la Société Américaine du Cancer (ACS), s'inscrit dans le souci de collaboration entre les médias et les Organisations de la Société Civile. Il s'est déroulé le 19 et le 20 février 2013 à l'Hôtel Azur à Yaoundé et comptait une vingtaine de journaliste.

II. RAPPEL DU CONTEXTE.

Le tabagisme est l'un des fléaux mondiaux les plus graves qui fait d'énormes ravages en vies humaines dans ce 21ème siècle. La consommation du tabac en général et de la cigarette en particulier, a des répercussions graves sur la santé du consommateur. Selon le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (2011), le tabac a fait six millions de victimes, plus que la tuberculose, le VIH/SIDA et le paludisme réunis. Une personne meurt des conséquences du tabagisme toutes les six secondes. Le tabac tue la moitié de ses consommateurs. Actuellement, le tabagisme est à l'origine d'un décès sur 10 chez les adultes dans le monde, soit près de six millions de décès par an. Ce chiffre dépassera huit millions par an d'ici à 2030 si l'on n'agit pas rapidement.

Le Cameroun, comme beaucoup de pays africains connaît une forte augmentation du tabagisme avec une prévalence d'environ 17.5% pour les fumeurs. Certes, des mesures réglementaires ont été prises comme l'interdiction de la publicité, le marquage sanitaire des emballages. Toutefois, ces efforts d'encadrement juridique sont insuffisants face aux ravages causés par le tabac et ses produits dérivés. On note aussi la faible collaboration entre la société civile et les médias pour conduire de manière continue la sensibilisation de masse et surtout à communiquer permanemment sur ce fléau du tabagisme.

Pour palier à cette insuffisance, les organisations de la société civile, rassemblées sous la bannière de Coalition Camerounaise contre le Tabac (C3T), ont bénéficié de l'appui du

Consortium Africain pour le Contrôle du Tabac (ATCC) pour conduire une campagne nationale de sensibilisation pour éveiller les consciences sur les dangers de l'usage du tabac et amener le gouvernement à se pencher sur l'adoption d'une loi antitabac.

Pour mener à bien ce projet, le besoin de renforcer les capacités opérationnelles des journalistes s'est ressenti. Ce renforcement passe par : la connaissance du tabagisme et de ses méfaits, une appropriation conséquente de la CCLAT, ses directives, les dispositions de l'avant projet de loi anti tabac ainsi que leur formation au journalisme d'investigation pour déceler les manœuvres de l'industrie du tabac entre autres.

C'est l'objectif poursuivi par l'atelier organisé par la C3T les 19 et 20 février 2013 à l'attention de 20 journalistes des médias publics et privés.

III. Objectifs de l'atelier

A. Objectif général

Sensibiliser et éduquer les journalistes de médias publics et privés sur les dangers de l'utilisation du tabac afin d'obtenir leur soutien dans la campagne nationale de sensibilisation pour l'adoption de la loi anti tabac au Cameroun.

B. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de:

- Doter les journalistes des connaissances sur le tabac, le tabagisme et ses méfaits
- Doter les journalistes des médias publics et privés des techniques du journalisme d'investigation pour une surveillance de l'industrie du tabac;
- Informer les hommes et femmes des médias sur la législation nationale en matière de lutte contre le tabagisme (CCLAT et avant projet de loi nationale anti tabac) ;

IV. Résultats attendus

Quatre résultats sont attendus de cet atelier:

- Les journalistes ont des connaissances sur le tabac et ses méfaits pour conduire une bonne campagne de sensibilisation de masse;
- La CCLAT, ses directives et l'avant projet de loi anti tabac au Cameroun sont connus par les journalistes des médias publics et privés;

- Les journalistes disposent de meilleurs outils pour mener des investigations sur les manœuvres des industries susceptibles de saper l'adoption de la loi anti tabac au Cameroun et les dénoncer;
- Une meilleure collaboration entre la C3T et les journalistes pour la lutte anti tabac.

JOUR 1

V. DEROULEMENT DE L'ATELIER

Il s'est agi d'un atelier de formation avec des présentations relatives au sujet sur vidéo projecteur suivies des questions/réponses. Des travaux en atelier sur des cas pratiques ont été organisés pour mieux assimiler les enseignements reçus. Des documents d'information ont été mis à la disposition des participants à la fin de la formation.

A. La cérémonie d'ouverture

Elle s'est articulée autour du mot introductif de la Présidente de la C3T et le discours d'ouverture du Directeur de la Promotion de la Santé

1. Le mot de bienvenue de la Présidente de C3T

La présidente remercie les participants qui ont répondu massivement à cette formation ainsi que le MINSANTE sans oublier la Société Américaine du Cancer, avec le Consortium Africain pour la Lutte Anti Tabac. Dans son discours, la présidente de la C3T, souligne que cette organisation de la société civile, « milite en faveur d'une loi forte pour le contrôle de la consommation du tabac au Cameroun ». La finalité de la rencontre dit elle est de mobiliser les différentes parties prenantes autour du contrôle du tabac pour en améliorer la prévention et la prise en charge. Elle a enfin présenter l'objectif de l'atelier qui vise à sensibiliser et éduquer les journalistes sur les dangers de l'utilisation du tabac dans le but d'obtenir leur soutien dans la campagne nationale pour l'adoption de la loi anti tabac au Cameroun que mène actuellement la Coalition. Cette intervention de la présidente s'achève sur les différentes articulations du séminaire.

2. Le discours d'ouverture du Directeur de la Promotion de la Santé

Dans son discours d'ouverture, Le Dr SA'A remercie les organisateurs et les participants à l'atelier relative à ce grand fléau qui mine la société. Il insiste sur le nombre de décès lié au tabac en précisant que ce dernier constitue un facteur générateur de plusieurs maladies. Il a rappelé que le tabagisme tue systématiquement près de la moitié de ses consommateurs.

Lesquels consommateurs se recrutent aussi en milieu scolaire. En effet, relève-t-il, Le Cameroun connaît une forte augmentation avec une prévalence de 17%. 15% des élèves de 13 à 15 ans au Cameroun ont déjà goûté à une fumée de cigarette d'après une enquête menée en 2008. Les femmes constituent par ailleurs une cible privilégiée des sociétés tabaciques.

Des statistiques qui justifient la ratification par le Cameroun, le 31 octobre 2005, de la Convention cadre de L'OMS pour la lutte anti-tabac (CCLAT). Il continue son propos en précisant qu'il faut une loi qui protège de manière efficace les jeunes. A cet effet, un avant projet de loi a été élaboré et est actuellement sur la table du gouvernement, la contribution de tous est vivement souhaité pour l'édiction de cet important instrument juridique. Il s'agit d'une loi déterminante et très importante pour la lutte anti tabac.

Le rôle de la société civile a été déterminant dans ce processus conduit par la C3T. La loi d'après lui, fixe le cadre normatif et règlementaire et on compte sur la C3T pour sa mise en œuvre le moment opportun. Sur ces propos, il a déclaré l'atelier ouvert en comptant sur la participation de tous.

B. Les présentations

Les différentes présentations ont porté sur la situation du tabagisme au Cameroun, les conséquences du tabac; les stratégies de l'industrie du tabac, la CCLAT et la législation anti tabac au Cameroun

1. La situation du tabac et du tabagisme au Cameroun

Présenté par M. Pascal AWONO, celui-ci insistera sur le circuit de production et de distribution du tabac et des maladies liées au tabagisme.

On apprend ainsi que le tabac est une plante de la famille des solanacées avec l'aubergine, la tomate, la pomme de terre. Les Etats-Unis sont le plus grand exportateur de tabac au monde. En Afrique, les principaux exportateurs sont le Zimbabwe et le Malawi avec respectivement 69 500 tonnes et 66 000 tonnes par an selon des données datant de 2005. M. AWONO note que la lutte contre le tabac se heurte aux enjeux économiques de l'industrie du tabac. Il a ensuite présenté l'historique de la culture du tabac au Cameroun. Celle-ci remonte vers les années 1907 pendant l'occupation allemande.

Il a aussi présenté l'état des importations et il ressort que le Cameroun a importé plus de tabac qu'il n'en a exporté en 2011 malgré la fermeture des entreprises de tabac dans notre pays.

Il a aussi analysé les solutions pour lutter contre ce fléau: Il peut s'agir de l'augmentation des prix et de l'interdiction de la vente au détail qui a fait ses preuves au Canada. Il faut surtout sensibiliser la population. Car il s'agit surtout d'un fléau qui n'épargne aucun organe de l'être humain parce que les cigarettes sont composées de plus de 4000 constituants qui s'avèrent nocifs à l'organisme. C'est d'ailleurs pour cette raison que les cigarettiers se refusent à mentionner clairement la composition de leur produit.

2- Les conséquences du tabagisme

Dr Flore NDEMBIYEMBE reviendra par la suite pour présenter les stratégies des lobbys des cigarettiers pour maintenir leur emprise sur leurs consommateurs et en recruter de nouveaux clients. Elle mentionne les campagnes de désinformation lancées à coups de millions de dollars. Les entreprises de tabac délivrent des bourses scolaires et financent de nombreuses œuvres caritatives pour augmenter leur capital sympathie auprès du public. Ils utilisent les films et autres moyens détournés pour se faire de la publicité. L'accent sera ensuite mis sur l'avant projet de loi sur la lutte anti-tabac au Cameroun.

3-Discussions

A la fin de cet exposé les participants ont posé plusieurs questions qui ont trouvé des éclaircissements avec l'appui des panélistes. Les interrogations ont porté sur le marquage sanitaires des produits du tabac: face aux constituants nocifs figurant dans ce produit, le marquage sanitaire ne relève t-il pas de l'hypocrisie? La lutte de la C3T ne va-t-elle pas à l'encontre des intérêts de l'Etat qui engrange beaucoup de bénéfice sur les taxes du tabac? D'autres questions ont porté sur les méfaits de la cigarette;

A titre de réponse, il ressort que le message du marquage est l'une des étapes pour décourager le consommateur. La lutte menée par la coalition ne va pas à l'encontre des intérêt de l' Etat
Compte tenu des lois et traités ratifiés, aucun pays n'a le droit d'interdire une industrie de tabac; Il faut plutôt mettre l'accent sur les activités de sensibilisation

Dr Sa'a renseigne que pour contrôler les effets pervers du tabagisme, certains pays à l'instar de l'Australie veulent imposer des images choquantes de fumeurs malades sur les emballages de cigarettes.

Prenant la parole, Félix FOTSO, conseiller technique au ministère du Commerce confie que dans le temps, le Ministère du commerce avait adopté une stratégie progressive pour le contrôle de la production du tabac. Une stratégie qui a consisté à élever les taxes, ce qui, entre

autres facteurs, a contraint les industries locales du tabac à fermer. Le Ministère du Commerce vise la protection des consommateurs malgré l'existence des intérêts parfois contradictoires au niveau des différentes parties prenantes intervenants dans le contrôle du tabac à l'instar de la Douane et des Impôts.

4-La législation anti tabac au Cameroun: la Convention Cadre de l'OMS sur la Lutte Anti Tabac (CCLAT) et l'avant projet de loi anti tabac.

L'intervention de Me Louis Gabriel EYANGO, avocat au barreau du Cameroun étayera les dispositions institutionnelles existantes pour réduire les méfaits du tabagisme. Malgré les arrêtés, les décrets, les circulaires qui existent pour protéger la société contre ce fléau, aucune sanction n'est prévue pour véritablement enrayer le phénomène. Un vide que remplirait une loi anti-tabac si celle-ci venait à être promulguée. L'avant-projet de loi renferme de fait, une batterie de sanctions et amendes administratives aux fins de protéger les personnes à risques (mineurs, nourrissons, femmes enceintes) contre le tabagisme.

5- Echanges

Durant cette phase plusieurs questions ont été posées par les participants:

Est ce que ce n'est que la nicotine qui pousse les gens à consommer du tabac?

N'y a t- il rien de bon dans le tabac?

Quelle est le rôle précis de la C3T: lutter contre le tabac ou la consommation du tabac?

Y a t- il d'autres pays qui ont déjà adopté la loi?

Est-ce que la C3T travaille avec les agences comme l'ANOR ou l'association de protection de consommateur?

Doit-on arrêter l'importation des produits du tabac?

Est ce que ce n'est pas parce que la loi anti tabac est très ambitieuse que son adoption est freinée?

Pourquoi intégrer les journalistes? Où se trouve le problème?

Est ce que l'avant projet de loi convainc la C3T?

Pourquoi n'ya t il aucun procès sur le tabagisme?

La loi anti tabac pourra t- elle freiner la consommation du tabac?

Voici les différentes réponses qui ont été données par les panélistes:

Le tabac entraîne la dépendance et le facteur déterminant et identifié par les scientifiques c'est la nicotine.

La lutte anti tabac ne se limite pas à la consommation, il faut prendre les mesures pour limiter la production et la vente.

Tout est mauvais dans le tabac : selon l'OMS, le tabac est nuisible sur toutes ses formes.

Il existe certes un certain nombre de disposition au Cameroun sur le tabagisme, mais ceux-ci n'intègrent pas toutes les exigences de la CCLAT

La voix des journalistes nous aide à dénoncer, raison pour laquelle on les appelle le 4^{ème} pouvoir.

A la différence des textes règlementaires sur le tabagisme, la loi anti tabac aura force obligatoire, un caractère impératif et général comme toute loi.

L'avant projet de loi n'est pas trop contraignante, elle a tenue compte des dispositions de la CCLAT, nous avons fait une lecture comparative. Ce qui nous a inspiré dans l'élaboration de la loi anti tabac.

Il faut maîtriser les processus d'élaboration de la loi.

L'intégration des journalistes vise à convaincre et informer les populations sur les méfaits du tabac

Il faudra faire le ratio entre les taxes du tabac et les dépenses relatives aux maladies liées au tabac par le gouvernement

Tout l'arsenal juridique actuel prévoit rarement les sanctions à l'exception de la loi sur la publicité et la loi sur la protection des consommateurs qui prévoient des actions collectives.

Pendant que le Cameroun est à la traîne, en Afrique, les pays comme le Togo, le Niger, le Tchad et le Bénin ont déjà adopté une loi anti-tabac. Dr Flore NDEMBIYEMBE souligne que l'avant-projet de loi a été élaboré par un groupe d'experts interministériel sous la supervision du MINSANTE et révisé en mars 2012 avec des membres de la société civile, dont la C3T et un représentant du bureau de l'OMS au Cameroun pour être conforme aux directives de la CCLAT.

Aux termes de ces échanges fructueux, nous abordons les enseignements spécifiques sur le journalisme d'investigation.

C. Les enseignements sur le journalisme d'investigation

1- Le rôle des médias dans la lutte contre le tabagisme

Après la pause, l'atelier reprendra à 14H 50 avec l'exposé de M. NTA A BITANG sur le rôle des médias dans la lutte contre le tabac. M. NTA rappelle les fonctions essentielles des médias : informative, distractive, éducative et d'analyse. Il a ensuite analysé les effets des

informations diffusées sur le public. Elles ont principalement pour but de d'accroître ou de modifier la perception du public. Il a abordé les techniques de traitement de l'information à diffuser pour noter que le rôle des médias dans la lutte anti tabac était la sensibilisation et l'éducation.

2- Le Reportage spécialisé

Mme MPESSA insistera sur l'originalité que doit avoir un reportage spécialisé comme celui portant sur la lutte anti-tabac. Son exposé sera davantage interactif afin de recycler les journalistes sur les attentes de leurs lecteurs, auditeurs, internautes ou téléspectateurs. S'en suivra un échange libre avec les panélistes sur les stratégies autour des questions de santé publique comme le tabagisme.

L'atelier prendra fin vers 16h30 après un rendez-vous pris pour le lendemain à 9 heures et un travail à faire qui consiste pour chaque participant à rechercher un sujet de reportage sur le tabagisme.

JOUR 2

Les travaux commencent avec la lecture, l'amendement et la validation du rapport de la première journée.

3- Investigation et enquête journalistique

M. NTA intervient pour une présentation détaillée et enrichissante sur le journalisme d'investigation.

Nous retiendrons que le vocable journalisme d'investigation encore appelé enquête vient des Etats Unis d'Amérique avec comme exemple l'affaire du Watergate. Il a ensuite défini ce concept et présenté ces notions voisines comme le reportage. Le journalisme d'investigation porte sur un problème alors que le reportage renvoie à un spectacle. Dans le reportage on montre tandis que pour l'enquête, il s'agit de faire une démonstration. Après la clarification de cette notion, l'expert a abordé la qualité d'un sujet d'investigation ou d'enquête. Il doit être d'intérêt public c'est-à-dire qui renvoie à l'intérêt d'une communauté qui n'est pas toujours identique à l'intérêt national. Il renchérit ensuite qu'au vue de toutes les présentations précédentes, la qualification du tabagisme comme une question d'intérêt public n'est plus à démontrer.

L'enquête nécessite des ressources supplémentaires et un travail d'équipe. A cet effet, le journaliste a besoin du soutien de sa rédaction

La démarche de journaliste investigateur ressemble à la démarche scientifique: Il part d'un constat ou d'une observation, émet une ou des hypothèses, fait des vérifications et produit des résultats qui renvoient dans le cas d'espèce à la publication de son article.

Les pratiques d'enquêtes peuvent aller de deux sens complémentaires. Elle commence du cercle excentrique vers le cercle névralgique ou du centre vers la périphérie.

L'expert a ensuite déroulé les qualités d'un journaliste d'investigation qui sont:

la passion; La curiosité; L'esprit d'initiative; La flexibilité;

Une bonne capacité de travail en équipe et un sens de communication

Une bonne culture générale

La détermination et de la patience

L'impartialité et un sens de l'esthétique rigoureux;

La discrétion;

Le courage.

Parvenu à ce stade, les participants se sont répartis en atelier.

4- Les travaux en groupe

Les travaux en groupe portaient sur l'identification et la formulation d'un sujet de reportage sur le tabac. Ces travaux ont duré une trentaine de minutes.

Lors de la restitution, les participants ont proposé des sujets qui après des discussions enrichissantes et des éclaircissements de la part de Mme MPESSA, ont été mieux redéfinis. Ces sujets étaient relatifs au problème de santé publique.

Sujet 1: Loi anti tabac : Enjeux autour d'une nécessité vitale

Après analyse et réflexions, les propositions suivantes ont été retenues: Tabac: le projet de loi qui dérange? / Tabagisme: les solutions qui dérangent?

Sujet 2: Quel est le poids économique du tabac au Cameroun?

La nouvelle proposition était la suivante: How the tobacco industry hinders the fight against tobacco consumption?

Sujet 3: Pourquoi l'offre de tabac a-t-elle augmentée au Cameroun malgré la fermeture de BAT et de SITABAC?

L'importation du tabac contribue-t-elle à l'augmentation des maladies liées au tabagisme?

Pendant cet exercice, Mme MPESSA précise que le problème de santé publique doit conduire le journaliste dans la recherche de son sujet. Généralement, on part d'une idée, on pose un problème, on formule les hypothèses et on définit les différents angles d'attaque du sujet.

5- L'utilisation des statistiques pour réaliser un reportage sur le tabac.

De retour, nous avons assisté à une présentation de M. NTA sur l'utilisation des chiffres et des statistiques dans les articles de presse.

Il ressort de cet exposé que les chiffres doivent être utilisés avec modération pour ne pas décourager son auditoire.

D. Réflexion sur la mise sur pied d'un réseau de journalistes pour la lutte contre le tabac au Cameroun.

Les participants sous la conduite de Mme NGWA Elisabeth ont ensuite réfléchi sur la nécessité de créer un réseau des journalistes de lutte contre le tabac. D'entrée de jeu, un participant a posé la question de savoir si un tel regroupement n'existait pas déjà? La présidente de la C3T a répondu par la négative en précisant qu'il existait plutôt une Association des Média pour la Promotion de la Santé (AMPSA) qui est membre de la C3T. Les participants ont émis des réserves à ce stade sur la mise sur pied d'un réseau formel avec des contraintes administratives et temporelles. Finalement, ils ont abouti par consensus à la création d'un réseau d'information virtuel sur le tabagisme. Lequel réseau sera animé ou coordonné par M. NJOYA Idris du journal du cameroun.com.

C'est ici que prend fin l'atelier avec le mot de clôture de la présidente de la C3T qui remercie les participants pour l'intérêt accordé au fléau de tabagisme.

E. Les discours

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix– Travail– Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace– Work– Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

Discours du Directeur de la Promotion de la Santé

**A l'ouverture de l'atelier de formation des journalistes sur le
tabac, la CCLAT, l'avant projet de loi anti tabac et le journalisme
d'investigation**

Hôtel Azur, Yaoundé, 19 et 20 février 2013

Monsieur le représentant de la Représentante du bureau local de l'OMS
Monsieur le Conseiller Technique du Ministère du Commerce
Madame la présidente de la Coalition Camerounaise Contre le Tabac
Mesdames et Messieurs des médias publics et privés

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations de la société civile,
membres de la Coalition Camerounaise Contre le Tabac

C'est avec plaisir que je préside ce jour, la cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation des journalistes sur le tabac, la Convention Cadre de L'OMS pour la Lutte Anti Tabac, l'avant projet de loi nationale anti tabac et le journalisme d'investigation qui relève d'une initiative de la Coalition Camerounaise Contre le Tabac.

La raison de ma satisfaction tient aux sujets qui sont traités, à savoir le contrôle du Tabac, la Convention Cadre pour La lutte Anti Tabac de l'OMS, l'avant projet de loi nationale anti tabac et le journalisme d'investigation.

En effet, l'appropriation de ces préoccupations par les hommes et femmes des médias que vous êtes constitue un prolongement conséquent et complémentaire de l'action publique dont le Ministre de la Santé Publique ne peut que se réjouir.

C'est la raison pour laquelle le Ministère de la Santé Publique s'est associé à l'évènement en présidant l'ouverture de cet important atelier.

Chers participants,

Le tabac tue près de 6 millions de personnes par an. Il est responsable d'un décès d'adulte sur dix. Ce produit qui tue la moitié de ses consommateurs habituels, représente un fardeau considérable en termes de maladies, d'incapacités et de souffrances et a un impact extrêmement négatif sur l'environnement, les revenus des familles et sur l'économie nationale.

Au Cameroun, le tabagisme est en forte augmentation avec un taux de prévalence d'environ 17,5%. En milieu scolaire, la situation est inquiétante. En effet, selon une enquête de l'OMS menée en 2008 dans les villes de Yaoundé et Douala en milieu scolaire, 15% des élèves de 13 à 15 ans ont déjà fumé une cigarette.

Face à l'épidémie du tabagisme, le Cameroun a ratifié, le 31 octobre 2005 la CCLAT de l'OMS, premier traité international en matière de Santé Publique. Il faut maintenant à notre pays, la mise en place d'une loi anti tabac conforme à cette convention et à ses directives. Une loi qui protège de manière efficace la jeunesse camerounaise et les femmes, nouvelles cibles des cigarettiers.

Il est en effet prouvé scientifiquement que le seul moyen efficace de protéger le public du tabagisme est de promulguer des lois anti tabac fortes.

Par ailleurs, les lois antitabac se sont révélées être appréciées du public et faciles à instaurer et à mettre en application et les études montrent que ces lois permettent une amélioration rapide de la santé et ne portent pas préjudice au commerce.

Fort de ce constat, un avant projet de loi anti tabac a été élaboré sous la houlette du Ministère de la Santé Publique. Malheureusement, des basses manœuvres, notamment celles de l'industrie l'empêchent d'aboutir comme c'est le cas dans nombre de pays dans le monde et en Afrique.

La surveillance de l'industrie par tous est donc indispensable. C'est pourquoi il est important de faire un rappel sur le journalisme d'investigation pour mieux suivre les agissements de ces marchands de mort.

Mesdames, Messieurs,

Le rôle de la société civile dans la lutte contre le tabagisme a permis des avancées importantes dans de nombreux pays et leur contribution est essentielle pour attirer l'attention sur l'objectif de santé publique du traité.

Et selon le principe directeur 4,7 de la CCLAT : « La participation de la société civile est essentielle pour atteindre l'objectif de la Convention et de ses protocoles ».

C'est pourquoi nous ne pouvons que soutenir la Coalition Camerounaise Contre le Tabac qui, dans sa démarche, épouse les objectifs gouvernementaux d'amélioration du niveau sanitaire global des camerounais.

Nous souhaitons donc plein succès à vos travaux .Sur ce, je déclare ouvert l'atelier de formation des journalistes sur le tabac, la CCLAT, l'avant projet de loi anti tabac et le journalisme d'investigation

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Coalition Camerounaise Contre le Tabac

**Atelier de formation des journalistes sur le tabac, la CCLAT,
l'avant projet de loi anti tabac et le journalisme d'investigation**

**Mot de bienvenue de Madame la Présidente
De la Coalition Camerounaise Contre le Tabac**

Hôtel Azur, Yaoundé, 19 et 20 février 2013

Monsieur le Directeur de la Promotion de la Santé

Monsieur le représentant de la Représentante du bureau local de l’OMS

Monsieur le Conseiller Technique

Mesdames et Messieurs des médias publics et privés

Mesdames et Messieurs les membres de la Coalition Camerounaise Contre le Tabac

La Coalition Camerounaise Contre le Tabac s’honore et se réjouit de votre présence, ici, ce jour, à l’hôtel Azur de Yaoundé, à l’occasion de la tenue de l’Atelier de formation des journalistes sur le tabac, la CCLAT, l’avant projet de loi anti tabac et le journalisme d’investigation

Permettez-moi, avant toutes choses, d’adresser les sincères remerciements de l’Association à tous ceux qui rendent cette manifestation possible aujourd’hui :

Son Excellence M. le Ministre de la Santé Publique, qui nous a toujours soutenus dans nos entreprises. Je pense ensuite à la Société Américaine du Cancer (ACS) à travers le Consortium Africain pour la lutte Antitabac.

Mesdames, Messieurs,

La coalition camerounaise contre le tabac a pour but la promotion d’un Cameroun sans tabac.

C’est ainsi que, profondément préoccupés par les niveaux élevés de tabagisme et des autres formes de consommation du tabac par les

populations de toutes les classes sociales et de tous les âges confondus dans le monde en général et au Cameroun en particulier,

La Coalition milite entre autre, en faveur d'une législation forte sur le contrôle de tabac au Cameroun. C'est dans ce cadre elle mène depuis le début de l'année 2012 une campagne nationale en vue de l'adoption d'une loi nationale anti tabac conforme à la CCLAT et ses directives

Chers invités,

La finalité de la rencontre de ce jour est de mobiliser les femmes et les hommes des médias que vous êtes, après les Organisations de la Société Civile, et les parties prenantes étatiques autour du contrôle du tabac pour en améliorer la prévention et la prise en charge.

L' Objectif général de l'atelier est de sensibiliser et éduquer les journalistes de médias publics et privés sur les dangers de l'utilisation du tabac dans le but d'obtenir un soutien dans la campagne nationale de sensibilisation pour l'adoption de la loi anti tabac au Cameroun organisée par la Coalition.

C'est un Atelier avec des présentations relatives au tabac, à la Convention cadre de l'OMS pour la lutte anti tabac, l'avant projet de loi nationale anti tabac et le rôle des médias dans la lutte contre le tabac d'une part.

D'autre part, des travaux de groupes seront organisés sur le reportage sur le tabac et des documents d'information seront mis à la disposition des participants.

A la fin des travaux, si vous le voulez bien, Une réflexion sur la mise sur pied d'un réseau de journalistes en lutte contre le tabac sera menée.

Les participants sont des journalistes des médias publics et privés (presse télévisuelle, radio, presse écrite, e-médias)

Les 2 facilitateurs, M. NTA à BITANG et Mme MPESSA MOUANGUE nous viennent de l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information de Yaoundé (ESSTIC)

Je vous remercie de votre aimable attention.

F. Quelques images de l'atelier

Discours d'ouverture du Directeur de la Promotion de la Santé



Mot de bienvenue de la Présidente de C3T



La presse à l'atelier de formation des Journalistes



Mme MPESSA et M. NTA pendant la restitution des travaux en groupe



Les participants pendant les séances d'échanges

